

DÉCRET N° 82/II48 du 7/12/1982
portant détachement de Monsieur GANONGO
Georges, Maître-Assistant auprès de
l'I.S.T.A.

LE PRÉSIDENT DU COMITÉ CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE
L'ÉTAT, PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES, -

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement
de l'article 47 de la Constitution ;
Vu le décret n° 82/049 du 10 Janvier 1982 déterminant les
attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 79/225 du 10 Mai 1979 portant détachement de
Monsieur GANONGO Georges auprès de l'UDEAC ;
Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le Rectificatif n° 01/016 du 26 Janvier 1981 au décret
n° 80/644 susvisé ;

Le Conseil des Ministres entendu ;

D É C R E T E :

Article 1er. - Il est mis fin au détachement de Monsieur GANONGO Georges
Maître-Assistant, auprès de l'UDEAC.

L'intéressé est placé en position de détachement auprès de
l'Institut sous-régional Multisectoriel de Technologie appliquée, de
Planification et d'Evaluation des projets (I.S.T.A.) de Libreville.

Article 2. - La rémunération de l'intéressé sera prise en charge par
l'Institut sous-régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, qui
est en outre redevable envers le Trésor Public de la contribution pa-
tronale pour la constitution de sa pension de retraite.

Article 3. - Sont abrogées, toutes dispositions antérieures contraires
au présent décret.

Article 4.- Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 7 Décembre 1982

Par le Président du Comité Central
du Parti Congolais du Travail,
Président de la République, Chef
de l'Etat, Président du Conseil
des Ministres,

Le Premier Ministre, Chef du
Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances

Itini-Ossetoumba LEMOUNDEU.-

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

Bernard COMBO MATSEONA.-

Le Ministre de la Culture, des
Arts et de la Recherche Scienti-
fique

Jean Baptiste TATI LOUTARD.-